

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, mardi 21 mars 2024 à 19h00.

Sont présents à cette séance :
Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent :
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil conformément à la loi.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement 237-2024
4. Autorisation signature promesse d'achat
5. Autorisation signature de l'acte notarié
6. Autorisation de versement monétaire
7. Période de question
8. Fermeture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-03-093 Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 237-2024

2024-03-094 **Considérant** qu'un avis de motion du règlement d'emprunt 237-2024 a été dûment donné lors de la séance d'ajournement du conseil tenue le 19 mars 2024;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé et qu'une présentation de celui-ci a été faite auprès des membres du conseil lors de la séance d'ajournement du conseil tenue le 19 mars 2024 ;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement numéro 237-2024 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Cédric Quirion et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 237-2024, intitulé RÈGLEMENT NUMÉRO 237-2024 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 1 192 153\$ POUR LA RÉFECTION DU BÂTIMENT SIS AU 476 RUE PRINCIPALE.

4. AUTORISATION SIGNATURE PROMESSE D'ACHAT

2024-03-095

Considérant que la municipalité désire acheter l'immeuble suivant : 5060203;

Considérant que les membres du conseil ont analysé la promesse d'achat et sont en accord avec les modalités de celle-ci;

Considérant que cette promesse d'achat doit être signée par le promettant et la municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la signature de la promesse d'achat de l'immeuble suivant : 5060203 ;

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer la promesse d'achat pour et au nom de la Municipalité;

Que la présente résolution soit annexée à la promesse d'achat pour la signature de l'acte de vente.

5. AUTORISATION SIGNATURE DE L'ACTE NOTARIÉ

2024-03-096

Considérant que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire acquérir l'immeuble étant l'immeuble au lot 5060203 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

Considérant que ladite acquisition, pour être officielle, se doit d'être notariée;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des documents inhérents à l'achat;

Considérant qu'une promesse d'achat en lien avec cette transaction a été signée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil mandate la firme Gaston Vachon notaire Inc., pour préparer le contrat d'acquisition et le projet de bail de l'immeuble étant le lot 5060203 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, selon les termes et pour toute considération que le vendeur jugera convenable;

Que le conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents inhérents à la transaction dont l'acte notarié demandé et celui concernant le bail.

6. AUTORISATION DE VERSEMENT MONÉTAIRE

2024-03-097

Considérant que le conseil désire faire l'achat de l'immeuble 5060203 pour relocaliser ses bureaux;

Considérant que ce bâtiment demeurera occupé par les propriétaires actuels jusqu'au 3 mai 2024;

Considérant que la signature de l'acte notarié se fera sous peu et qu'un acompte doit être versé au notaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le versement de l'acompte soit autorisé et soit effectué par madame Marilène Robert.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

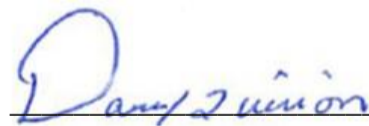
Aucune question n'a été posée.

8. FERMETURE DE LA SÉANCE

2024-03-098

Il est proposé par madame Karine Champagne appuyé par et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 19h30.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier